

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014**


---

**Convocation du 12 juin 2014**  
**Début de séance : 20H00**  
**Président de séance : Monsieur Alfred SLOVENCIK, Maire**

*Etaient présents : MM SLOVENCIK A. – LEONHARD C. - ROTH D. – FICHTER M. - FICHTER H. - URBAN C. – WEIL A. - WALTER P. - MATTER C. – LEONHART M. – SCHLEIFFER C. – LEONHART R. – HUBER C. - GUBELMANN G.*

*Etait absente excusée : MEYER M. (donne pouvoir à Alfred SLOVENCIK)*

Etait absent non excusé : /

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 29 avril 2014 lequel est approuvé à l'unanimité.

## **5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

### **5.3 / Désignation de représentants**

#### **ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à vingt heures zéro minute, en application des articles L. 283 à L.290-1 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de UHRWILLER.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

SLOVENCIK Alfred	WEIL Armand
FICHTER Michel	WALTER Patricia
MATTER Charles	LEONHART Mireille
HUBER Christophe	SCHLEIFFER Christian
FICHTER Henri	LEONHART Rémy
LEONHARD Charles	GUBELMANN Geneviève
ROTH Dominique	
URBAN Christian	

Absents : MEYER Mireille absente excusée et donne pouvoir à M. Alfred SLOVENCIK

Conseil Municipal du 20 juin 2014

## **1. Mise en place du bureau électoral**

M. SLOVENCIK Alfred, maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT) a ouvert la séance.

M. FICHTER Michel a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire (ou son remplaçant) a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire (ou son remplaçant) a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM MATTER Charles – LEONHARD Charles – SCHLEIFFER Christian – HUBER Christophe.

## **2. Mode de scrutin**

Le maire (ou son remplaçant) a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire (ou son remplaçant) a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire est supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Le maire (ou son remplaçant) a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal devait trois délégués et trois suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms de suppléants. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

## **3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe (ou le bulletin) que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, qui comprennent les bulletins blancs, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide).

Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque tous les mandats n'ont pas été attribués au premier tour de scrutin, il a été procédé à un second tour de scrutin. Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

#### **4. Élection des délégués**

##### **4.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) ..... 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 15
- e. Majorité absolue..... 8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
SLOVENCIK ALFRED	15	quinze
MATTER CHARLES	15	quinze
FICHTER MICHEL	15	quinze

##### **4.2. Proclamation de l'élection des délégués**

M SLOVENCIK ALFRED né le 12/05/1946 à INGWILLER (Bas-Rhin)  
Adresse 1A, rue du Stade 67350 UHRWILLER  
a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

M MATTER CHARLES né le 15/10/1950 à SESSENHEIM (Bas-Rhin)  
Adresse 11, rue du Moulin – Annexe Niefern 67350 UHRWILLER  
a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

M FICHTER MICHEL né le 31/10/1967 à INGWILLER (Bas-Rhin)  
Adresse 9, rue de l'Etoile 67350 UHRWILLER  
a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

## **5. Élection des suppléants**

### **5.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) ..... 15  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau..... 0  
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 15  
e. Majorité absolue..... 8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
GUBELMANN GENEVIEVE	15	quinze
HUBER CHRISTOPHE	15	quinze
SCHLEIFFER CHRISTIAN	15	quinze

### **5.3. Proclamation de l'élection des suppléants**

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour), puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Mme GUBELMANN Geneviève née le 10/09/1952 à STRASBOURG  
Adresse 43, rue Principale 67350 UHRWILLER  
a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

M HUBER CHRISTOPHE né le 31/01/1974 à LA WALCK (Bas-Rhin)  
Adresse 53B, rue Principale 67350 UHRWILLER  
a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

M SCHLEIFFER CHRISTIAN né le 28/06/1979 à SAVERNE (Bas-Rhin)  
Adresse 15, rue de la Mésange 67350 UHRWILLER  
a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

## **7 – FINANCES LOCALES**

### **7.1 / Décisions budgétaires**

#### **Délibération N°2014-66 : RETRAIT DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S. DU 29/04/2014**

Suite au recours gracieux émis par Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg en date du 2 juin 2014, relatif à l'incompétence du Conseil Municipal à agir pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'annulation des délibérations du 29 avril 2014 relatives au C.C.A.S.

## **8 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES**

### **8.4 / Aménagement du territoire**

- Coulées eaux boueuses : le maire informe le Conseil Municipal que les travaux de mise en place de fascines vivantes ont été réalisés. Le Conseil Municipal souhaite continuer les travaux et donne son accord de principe au maire quant au lancement de la procédure.
- Columbarium : vu les nombreuses demandes effectuées par les administrés en mairie, le maire demande au Conseil Municipal si dans un avenir proche, il ne faudrait pas songer à mettre en place un columbarium. Le Conseil Municipal donne son accord de principe et souhaite visiter des réalisations existantes.
- Rue des Prés : information du Conseil Municipal du début des travaux de renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans la rue des prés à compter du 23 juin 2014. Les travaux sont effectués par la société Adam de Bouxwiller.

## **5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

### **5.2 / Fonctionnement des assemblées**

Le Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Alsace et du Bas-Rhin, M. Philippe RIQUER, a nommé en date du 2 juin 2014 les Commissaires de la CCID de UHRWILLER ; ces contribuables ci-après désignés sont nommés pour la période comprise entre la date de nomination (2 juin 2014) et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
FICHTER Michel SCHLEIFFER Christian LEONHART Rémy LEONHARD Charles ROTH Dominique MATTER Charles	URBAN Christian LEONHART Mireille MEYER Mireille PFEIFFER Michel WEIL Jean BASTIAN Jean-Georges

## **1 – COMMANDE PUBLIQUE**

### **1.4 / Autres types de contrats**

#### **Délibération N°2014-67 : CONTRAT D'ENTREPRISE – FACONNAGE BOIS**

*Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le programme des travaux de façonnage de stères prévus pour l'année 2014, à savoir :*

- Contrat d'entreprise – façonnage conclu entre la Commune d'Uhrwiller et l'entreprise CJ Elagage Risch Cédric dont le siège social est basé à Uhrwiller
- Prix unitaires :

<b>Localisation</b>	<b>Description sommaire des travaux et fournitures</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix U. HT</b>
Uhrwiller Parcelle 13	Façonnage de stères	ST	43	28 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le programme des travaux présenté dans son ensemble et autorise le Maire à signer le contrat d'entreprise.

## **1 – COMMANDE PUBLIQUE**

### **1.4 / Autres types de contrats**

#### **Délibération N°2014-68 : VENTE DE BOIS AMIABLE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner l'accord pour les ventes de bois à l'amiable, les ventes de grûmes et le bois de chauffage aux meilleures conditions du marché et autorise Monsieur le Maire à signer tous les contrats s'y rapportant durant toute la durée de son mandat de Maire.

Cette délibération annule et remplace celle du 27 mars 2008.

## **3 – DOMAINE ET PATRIMOINE**

### **3.3 / Locations**

#### **Délibération N°2014-69 : RESILIATION BAIL APPARTEMENT COMMUNAL**

Le Conseil Municipal,

*VU la lettre adressée par Karen et Stéphane MARTIN en date du 5 juin 2014 demandant la résiliation du bail de location de l'appartement communal situé 27, rue Principale – 1<sup>er</sup> étage - à Uhrwiller, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014,*

après en avoir discuté, décide à l'unanimité d'autoriser la résiliation du bail de Karen et Stéphane MARTIN à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Conseil Municipal du 20 juin 2014

## **8 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES**

### **8.5 / Politique de la ville – habitat - logement**

**Délibération N°2014-70 :            VENTE D'UN TERRAIN LOTISSEMENT WESTERFELD  
Marion WOLF et Mickaël LANG**

VU la délibération du 24 mars 2005 décidant de consulter des bureaux d'études en vue d'en confier la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'une nouvelle tranche dans le lotissement,

VU la délibération du 05 juillet 2005 confiant la maîtrise d'œuvre au bureau d'études Berest,

VU sa délibération du 17 janvier 2006 approuvant l'esquisse,

VU sa délibération du 23 mars 2006 approuvant l'extension du lotissement communal « Westerfeld », approuvant les esquisses, le cahier des charges et le règlement du lotissement,

VU sa délibération du 23 mars 2006 concernant la demande de permis de lotir,

VU sa délibération du 12 décembre 2006 fixant le prix de vente des terrains,

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 juillet 2006 autorisant le lotissement " Westerfeld ",

VU l'arrêté municipal du 4 juin 2007 autorisant la vente des lots avant l'exécution des travaux de finition (article R315-33a),

VU l'arrêté municipal du 9 novembre 2010 autorisant la vente des lots avant l'exécution des travaux de finition (article R315-33a),

VU sa délibération du 31 mai 2007 approuvant la modification du règlement d'urbanisme et autorisant le maire à signer et à déposer la demande modificative,

VU l'arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2007 autorisant la modification de l'autorisation de lotir n°LT06749806J0001 délivrée en date du 13 juillet 2006,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- vendre le lot n°15 – N° parcelle 298/124 - Section 39 – lieu-dit « Westerfeld », d'une superficie de 7,09 ares, à Marion WOLF et Mickaël LANG, domiciliés à INGWILLER – 25, route de Bouxwiller, à raison de 8 300 € T.T.C. l'are soit 58 847 € TTC la parcelle ; les frais de notaire, d'enregistrement, etc. étant à la charge des acquéreurs.
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Conseil Municipal du 20 juin 2014

## **7 – FINANCES LOCALES**

### **7.10 / Divers**

#### **Délibération N°2014-71 : AUTORISATION DE RECETTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité la recette suivante :

- Recette versée par : Paroisse Protestante d'Uhrwiller
- Montant : 1 524 €
- Objet : Subvention
- Imputation budgétaire : article 7478 « Autres organismes »

## **7 – FINANCES LOCALES**

### **7.5 / Subventions**

#### **Délibération N°2014-72 : DEMANDES DE SUBVENTION – VOYAGE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois demandes de subvention concernant le voyage scolaire à Serre Chevalier du 6 au 12 avril 2014 (soit 6 jours) ont été déposées en Mairie :

- LEONHART Nicolas,
- PFEIFFER Marie,
- STEPHAN Vincent,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant total de 90 € (5€ par jour et par élève d'où 30 € par élève pour ce séjour).

Ces subventions seront versées individuellement à chaque participant sur présentation d'un justificatif du Collège.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du Budget Primitif 2014.

## **7 – FINANCES LOCALES**

### **7.5 / Subventions**

#### **Délibération N°2014-73 : SUBVENTION POUR SORTIE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'école, les élèves du RPI Engwiller-Uhrwiller travaillent sur le thème de la découverte des sciences. A cet effet, l'équipe éducative a organisé une sortie scolaire à la Maison de l'Eau et de la Rivière Donnenbach à Frohmuhl le 6 juin 2014.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 200 € à la Coopérative Scolaire d'Uhrwiller pour financer les frais relatifs à cette sortie.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du Budget Primitif 2014.

Conseil Municipal du 20 juin 2014

## **4 – FONCTION PUBLIQUE**

### **4.1 / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.**

#### **Délibération N°2014-74 : CREATION D'UN EMPLOI DE ATSEM DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1<sup>ère</sup> Classe à temps non complet, à raison de 28,5/35<sup>ème</sup> à compter du 26 août 2014.

Sous la rubrique « Divers » ont été examinés les points suivants :

1. Fête Nationale : les festivités du 14 juillet ont été avancées au samedi 12/07/2014 à 20h. La préparation de la salle aura lieu le vendredi 11/07/2014 à 19h.
2. Sortie forêt : prévue le samedi 20/09/2014 à 14h
3. Bulletin communal : articles à remettre avant le 30/06/2014 ; réunion commission « rédaction » le jeudi 03/07/2014 à 20h
4. Réception « villages fleuris » : le mardi 24/06/2014 à 18h à Saverne
5. Tournée « fleurissement » : le 30/06/2014 ou le 07/07/2014 à 17h30 à vélo
6. Communauté des Communes du Val de Moder : distribution du compte-rendu du conseil communautaire du 22/04/2014

CIVILITE	NOM	PRENOM	MOTIF ABSENCE	SIGNATURE
M.	SLOVENCIK	Alfred		
M.	FICHTER	Michel		
M.	MATTER	Charles		
M.	HUBER	Christophe		
M.	FICHTER	Henri		
M.	LEONHARD	Charles		
M.	ROTH	Dominique		
M.	URBAN	Christian		
Mme	MEYER	Mireille	<b>Absente excusée Donne pouvoir à Alfred Slovencik</b>	/
M.	WEIL	Armand		
Mme	WALTER	Patricia		
Mme	LEONHART	Mireille		
M.	SCHLEIFFER	Christian		
M.	LEONHART	Rémy		
Mme	GUBELMANN	Geneviève		